

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AE56

présenté par

Mme Alexandra Masson et M. de Fleurian

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	50 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	50 000 000
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis 1976 et l'adoption du décret autorisant le regroupement familial à cette date, l'immigration a échappé à toute régulation. Les Français ont subi, faute de volonté politique pour la maîtriser, une immigration hors de contrôle.

Cette immigration illégale, loin d'être combattue, a toujours été encouragée. Les étrangers en situation irrégulière savent qu'une infime minorité d'entre eux sera expulsée. Mettre un pied en France, même illégalement, c'est avoir la quasi-certitude de pouvoir s'y installer définitivement.

Le présent amendement prévoit donc d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 50 millions d'euros pour l'action n° 03 : « Lutter contre l'immigration irrégulière » du programme n° 303 : « Immigration et asile » et de minorer du même

montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 12 : « Intégration des étrangers primo-arrivants » du programme n° 104 : « Intégration et accès à la nationalité française ».

Le durcissement des conditions de délivrance des visas, de long comme de court séjour, est essentiel pour lutter contre l'immigration irrégulière.

Ainsi, cet amendement s'inscrit en totale opposition à la baisse de 42 % des crédits totaux de l'action n° 03 « Lutter contre l'immigration irrégulière » du PLF pour 2025, dont 86 % de baisse pour les seules dépenses d'investissement. L'immigration ne peut continuer à demeurer incontrôlée, sous peine que la France renonce à sa souveraineté et que les Français soient contraints d'accepter - ce qu'ils ne veulent pas - cohabiter avec des populations qui entendent demeurer étrangères en France.

Un nombre toujours plus considérable de personnes seront poussées à vouloir quitter leur pays dans les prochaines années et les prochaines décennies. Ces flux migratoires potentiels, s'ils ne sont pas anticipés et maîtrisés, continueront d'avoir des conséquences dramatiques en France.